

WORKBOOK SUC

Ce workbook sert d'une part de base aux processus de la Commission Technique Nationale (CTN) pour les Swiss Universities Championships (SUC) et offre d'autre part aux chefs de discipline (CD) nationaux un aperçu de leurs missions et obligations.

Il s'adresse en outre à toute personne s'intéressant aux compétitions de sport universitaire en Suisse.

1. Objectifs d'un SUC

- 1.1. Les meilleurs athlètes momentanément disponibles, immatriculés dans une organisation sportive universitaire, qui réalisent de bonnes performances ou qui sont inscrits dans le cadre d'une double carrière, se mesurent à un bon niveau à l'échelle nationale et acquièrent une expérience précieuse.
- 1.2. Swiss University Sports décerne régulièrement le titre de Swiss University Champion aux meilleurs athlètes et équipes.
- 1.3. L'organisme sportif national dispose de connaissances au sujet des SUC et offre son soutien.

2. Mise en œuvre et calendrier

- 2.1. Sur mandat de Swiss University Sports, la CTN définit les disciplines sportives dans lesquelles un SUC est organisé. Une demande d'organisation d'un SUC dans une nouvelle discipline sportive peut être déposée par un membre de la CTN ou par toute personne issue du domaine du sport universitaire.
- 2.2. Les dates d'organisation sont fixées au plus tard fin août (pour le semestre de printemps suivant) et fin janvier (pour le semestre d'automne suivant) et publiées sur le site Internet de Swiss University Sports.
- 2.3. Un aperçu actualisé des disciplines sportives (Sports Overview) est toujours disponible dans l'intranet.

3. Évaluation / classification en tant que SUC

Dans le cadre de la demande du statut de SUC, les aspects ci-après sont pris en compte:

3.1. Chef/cheffe de discipline (CD)

Le rôle de CD est généralement endossé par des enseignant·e·s de sport universitaire. Le/la CD lance l'organisation, assure l'assistance et se charge de la communication avec la CTN ainsi qu'avec Swiss University Sports. Si le/la CD est une personne externe sans lien direct avec Swiss University Sports, il/elle recevra le soutien d'un membre de la CTN. Si aucun·e CD n'est disponible, la CTN se charge de trouver un organisateur approprié.

3.2. Organisation

La responsabilité de l'organisation d'un SUC incombe aux CD nationaux ou à la CTN. L'organisation peut être confiée à un organisme de sport universitaire, à un organisme partenaire ou à une fédération sportive. Swiss University Sports offre son soutien sur le plan administratif. Dans le cadre des SUG (Swiss Universities Games), Swiss University Sports prend la direction des opérations et détermine un comité d'organisation pour la planification et la réalisation. Aucun roulement géographique n'est défini.

3.3. Compatibilité avec le règlement des Swiss Universities Championships

Le règlement des Swiss Universities Championships (RC) doit être respecté. Celui-ci est défini par la CTN, prévaut sur les règlements SUC spécifiques aux disciplines sportives et régit les questions relatives aux finances, au droit de participation et à l'organisation, ainsi que les dispositions générales et spéciales.

3.4. Règlements spécifiques aux disciplines sportives

Chaque SUC dispose d'un règlement spécifique à la discipline sportive. Les CD nationaux sont responsables de la mise à disposition d'une version actuelle sur le site Internet de Swiss University Sports en début de semestre.

3.5. Type de compétition

Les SUC sont toujours organisés sous forme de compétition indépendante. L'intégration à un événement de plus grande envergure est possible. Dans ce cas, le SUC doit cependant être organisé en tant que compétition sportive universitaire distincte, exclusivement réservée aux étudiant·e·s, et se dérouler conformément au RC.

3.6. Nombre potentiel de participant·e·s

Le nombre de participant·e·s devrait rester à un niveau constant, voire augmenter. Le panel des participant·e·s devrait inclure le plus grand nombre possible d'organisations sportives universitaires.

3.7. Finances

Au début de chaque semestre d'automne, les CD soumettent au président/à la présidente de la CTN un budget en concertation avec les organisateurs. Après examen du budget, la CTN attribue, au nom de Swiss University Sports, un montant forfaitaire pour chaque édition des SUC. Swiss University Sports prend en charge au minimum l'intégralité des frais d'infrastructure et d'arbitrage.

Pour les manifestations sportives plus coûteuses, par exemple les SUG qui s'étalent sur plusieurs jours, Swiss University Sports ou l'organisateur peut facturer des frais de participation par personne aux organisations sportives universitaires. Le montant doit être clairement défini et communiqué à l'avance.

Les organisations sportives universitaires sont en outre libres d'investir des ressources financières propres.

Le cas échéant, les CD nationaux approchent activement les fédérations sportives afin d'évaluer les possibilités de soutien (p. ex. mise à disposition d'arbitres, contributions financières, sponsoring sous forme de matériel, etc.).

3.8. Facteur divers

Des facteurs tels que la tradition, l'importance de la discipline sportive, le niveau de performance, ainsi que le potentiel du sport peuvent également avoir une influence sur l'attribution du statut de SUC à une discipline sportive. Les disciplines sportives représentées aux Swiss University Games (SUG) bénéficient systématiquement du statut de SUC à titre temporaire.

4. Classification

Les disciplines sportives SUC ne font l'objet d'aucune classification. La CTN décide d'accorder ou non le statut de SUC à une discipline sportive.

5. Communication / annonce

L'annonce d'un SUC est rédigée par le/la CD et transmise au service de communication de Swiss University Sports. Celle-ci vérifie les informations, publie l'annonce sur le site Internet de la fédération nationale et transmet les informations au CD, aux membres de la CTN et aux directeurs et directrices via des canaux de communication internes.

Les membres de la CTN sont responsables de la transmission interne au sein de leurs organisations sportives universitaires respectives.

Les horaires des rencontres et les informations générales sur les compétitions sont envoyés par l'organisateur au moins trois jours ouvrables avant l'événement directement aux enseignant·e·s de sport universitaire concernés et, si possible, aux athlètes et aux coaches participants.

6. Sélections et participations

L'organisation de sport universitaire est seule responsable des sélections et des participations aux SUC. Les processus d'inscription sont gérés par les organisations sportives universitaires.

7. Inscription

La procédure d'inscription est définie dans l'annonce et coordonnée par Swiss University Sports. Les organisations de sport universitaire se chargent d'inscrire les équipes ou athlètes sélectionnés.

Dans des cas exceptionnels, le recours à une plateforme d'inscription externe est possible. Dans ce cas, une double inscription est requise: dans un premier temps, les athlètes s'inscrivent auprès de leur organisation locale de sport universitaire pour faire part de leur volonté de participer. Ensuite, ils procèdent à l'inscription via la plateforme externe. Afin de s'assurer que seuls des participant·e·s autorisés sont inscrits, l'organisateur doit transmettre les listes de participant·e·s aux organisations sportives universitaires pour contrôle, avant de procéder à la planification détaillée de la compétition.

8. Compte rendu / classement

Après des SUC, l'organisateur remplit le document de confirmation officiel «Result and Info» et le transmet dans les plus brefs délais au service de communication de Swiss University Sports. L'envoi aux membres de la CTN ainsi qu'aux directrices et directeurs est assuré par Swiss University Sports.

9. Prix

L'association met à disposition des prix pour les personnes classées sur le podium. Swiss University Sports envoie préalablement les articles à l'organisateur par la poste.

10. Sélection et soutien financier EUC ou EUG

Les directives de sélection pour les EUC/EUG sont établies et publiées par le CD international spécifique à la discipline sportive, ainsi que par le chef du sport d'élite de Swiss University Sports. En règle générale, le classement aux SUC/SUG de l'année précédente est déterminant. Si le règlement de sélection diffère, la procédure correspondante est communiquée dans l'annonce des SUC.

Les athlètes et les équipes sélectionnés au premier rang bénéficient du soutien financier de Swiss University Sports. À l'issue du processus de sélection, l'organisation du sport universitaire de la haute école d'origine des athlètes ou des équipes décide si elle prend financièrement part aux frais de participation.

La participation aux SUC est obligatoire pour pouvoir bénéficier du soutien financier.

11. Jokers dans les sports d'équipe ou les sports individuels avec classement par équipe

La règle des jokers vise à augmenter le nombre d'équipes participantes sans diluer l'identité des organisations sportives universitaires participantes ni dévaloriser le titre de «Swiss University Champion». L'objectif ne doit pas être de former une «dream team».

Le/la CD fixe le nombre maximum de jokers et l'indique dans l'annonce, ainsi que dans le règlement spécifique à la discipline sportive. La CTN recommande de limiter le nombre de jokers par équipe à 50% des joueurs de la formation de base.

12. Restauration

Pour les tournois d'une journée, l'organisation locale de sport universitaire ou l'organisateur se charge des frais de restauration. Une participation de la part de Swiss University Sports est possible dans la mesure où le budget soumis le permet en raison de frais d'infrastructure ou d'arbitrage peu élevés.

13. Matériel de branding

Swiss University Sports fournit préalablement à l'organisateur du matériel de branding qui doit être mis en place le jour de l'événement. Le retour doit être effectué par l'organisateur via la poste, les frais pouvant être facturés à la fédération nationale.

14. Réseaux sociaux

Le service de communication de Swiss University Sports s'efforce de se rendre sur place lors des compétitions afin de réaliser des photos et des vidéos et de les partager sur les réseaux sociaux. Si cela n'est pas possible, l'organisateur et/ou le/la CD sont invités à prendre des photos et des vidéos et à les transmettre au service de communication en vue de leur publication.

15. Unirace

Dans le cadre des Swiss Students Sports Awards, Swiss University Sports décerne chaque année un prix attrayant à l'organisation de sport universitaire la plus performante de l'ensemble des SUC. Les critères de remise de ce prix sont fixés par la CTN.

16. Doubles fonctions

Il n'est pas souhaitable que les personnes œuvrant en tant qu'organisateur ou CD d'un SUC exercent une autre activité en tant que coach ou joueur dans le même championnat.

Adopté par le comité exécutif de Swiss University Sports le 19 mars 2025

Le chef de la CT, Raphaël Germann